

*Communiqué de presse*

## **La CCI Paris Ile-de-France mobilisée au service des commerces**

**La CCI Paris-Ile-de-France apporte tout son soutien aux entreprises fortement impactées par les nouvelles mesures liées la crise sanitaire, particulièrement les commerçants qui en subissent de plein fouet les conséquences. Elle comprend leur détresse et salue la mobilisation de ceux qui, avec leurs salariés, s'efforcent de poursuivre leur activité au service de la population dans les conditions qui la rendent très difficile, voire impossible.**

Les équipes du centre d'appel d'urgence pour les entreprises et commerces en difficulté\* sont mobilisées. La CCI Paris Ile-de-France a réactivé également son dispositif express, simple et gratuit baptisé « J'aime mes commerces à domicile », outil de référencement et d'information sur les commerçants en capacité de livrer et d'assurer la vente à emporter dans chaque commune. Ce dispositif, proposé en partenariat avec les communes d'Ile-de-France et soutenu par la Métropole du Grand Paris (MGP), a pour objectif de répondre d'une part aux commerces particulièrement touchés par les restrictions d'activité et d'autre part aux nombreuses familles qui cherchent des solutions de livraison à domicile afin de limiter les risques liés aux déplacements. Grâce à une carte interactive, ce dispositif permet aux consommateurs d'identifier facilement le commerce inscrit, d'accéder aux horaires d'ouverture, de visualiser les services de livraison ou de click-and-collect proposés.

Près de 250 communes bénéficient déjà des services de Mes commerces à Domicile en Ile de France. La CCIR poursuit son déploiement auprès des communes du territoire francilien pour atteindre ainsi le plus grand nombre possible de commerçants et de consommateurs.

De plus, pour accompagner les entreprises dans leur transition numérique, la Région a décidé de renforcer le dispositif d'aide « Chèque Numérique » géré par la CCI Paris Ile de France, afin qu'il réponde plus efficacement aux besoins actuels.

Enfin, la CCI Paris Ile-de-France s'associe à l'appel lancé par CCI France au gouvernement d'étudier au plus vite la proposition d'autorisation d'ouverture sur « rendez-vous » pour les commerçants. Ces derniers ont démontré depuis le début de la crise leur capacité à organiser et réguler la venue de leur clientèle dans le strict respect des mesures sanitaires.

*« Il faut que les commerçants puissent travailler. C'est toute leur vie qui est en jeu, et c'est aussi le lien social de nos villes, de nos agglomérations qui va se dénouer si ces fermetures se prolongent »* regrette Didier Kling, président de la CCI Paris Ile-de-France.

*\* le N° d'urgence 01 55 65 44 44 est à leur disposition pour répondre à toutes les questions pratiques et réglementaires concernant les dispositifs et mesures gouvernementales.*